

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

RESSOURCES HUMAINES

VACATIONS AU SERVICE CULTURE – ECOMUSEE DE LA PECHE ET DU LAC

Considérant que l'entretien des aquariums, du bassin et le suivi sanitaire des poissons et des écrevisses de l'écomusée de la pêche et du lac nécessitent des compétences en gestion piscicole externalisée,

Considérant que l'APER (Association pour la mise en valeur piscicole des Plans d'Eaux en Rhône-Alpes) n'a pas renouvelé la convention avec la Ville de Thonon-les-Bains permettant depuis 2011 l'entretien des aquariums par les pisciculteurs employés par l'association,

Considérant que les collectivités locales ont la faculté de faire appel à des vacataires lorsque les conditions d'emploi suivantes sont réunies :

- recrutement pour un acte déterminé,
- recrutement de manière discontinue dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération à l'acte,

Sur proposition de Madame WAINHOUSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- le recrutement d'un vacataire pour exercer les fonctions de technicien en aquaculture pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 qui pourra, selon le besoin exprimé et concerté au préalable avec le service pour mener à bien la mission confiée, exécuter entre 10 et 20 vacations mensuelles,
- de fixer à 1 heure le temps d'une vacation,
- de fixer le montant de la rémunération de la vacation au taux de 20 € bruts.

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

----- Fin du document -----